

## Revenu de solidarité active et allocation de retour à l'emploi

Par laurarose, le 02/06/2010 à 11:09

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'aide de retour à l'emploi (A.R.E.) compte pour calculer le revenu de solidarité active (R.S.A.) trimestriellement ?

D'autre part je souhaiterais savoir si en cas de radiation du pôle emploi cela enlève systématiquement le r.s.a ? (sachant que le conjoint est toujours inscrit au pôle emploi)

je vous remercie de votre aide et bonne journée à tous;

Par aliren27, le 04/06/2010 à 07:15

bonjour,

Si vous percevez l'ARE vous ne pouvez prétendre au RSA !!! qui perçois L'ARE et qui le RSA Aline

Par laurarose, le 04/06/2010 à 09:54

bonjour,

donc mon compagnon perçoit l'a.r.e et j'ai fais la demande de r.s.a avec lui. cette demande n'a pourtant pas été refuser par la c.a.f, là je ne comprends plus, si je ne peux percevoir le r.s.a pourquoi me l'octroyer? pourtant la c.a.f est au courant que mon compagnon perçoit l'a.r.e.

là j'avoue ne plus comprendre. merci de m'aider car là je suis perdue bonne journée.

Par laurarose, le 08/06/2010 à 18:59

bonsoir,

Apparemment personne ne peut m'aider?